SIG AIR HANDLING

Improving air because we care

Declaration de conformité CE

Nous, SIG Air Handling Belgium,

Attestons par la présente déclaration que les produits ci-dessous :

Registres motorisés	KRK-A KRK-A-TP

sont conformes aux exigences essentielles des directives de la communauté européenne suivantes :

- Directive 2006/42/CE du 17 mai 2006, dite directive « machines » ;
- Directive 2014/35/UE du 26 février 2014, dite directive basse tension ;
- Directive 2014/30/UE du 26 février 2014, dite directive CEM « compatibilité électromagnétique ».

Et respectent les normes harmonisées suivantes :

- NF EN 55014-1 : Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues –Partie 1 : émission
- NF EN 55014-2 : Exigences pour les appareils électrodomestiques, outillages électriques et appareils analogues –Partie 2 : immunité.
- NF EN 60335-1 : Appareils électrodomestiques et analogues

Fait à Zaventem, le 16 janvier 2019

Roberto Di Rauso
Techical Director

SIG Air Handling
Hoogstraat 180 - 1930 Zaventem - Belgium - T +32 (0)2 725 31 80 - F +32 (0)2 721 04 33 - sales@sigairhandling.be - www.sigairhandling.be
RPR BRUSSEL - BTW BE 0451 428 496 - FORTIS IBAN BE32 2300 9944 2602 - BIC GEBABEBB